

**RELEVÉ DE DÉCISION DU BUREAU EXÉCUTIF DU 10 Octobre 2020 en
Go To Meeting avec décisions prises en séance dans le respect des
articles 33 et 88 du Règlement Intérieur de la FFVoile**

V1.0

Elus :

Présent.e.s : HENARD Nicolas, BACCHINI Henry, CHAURAY Marie-Pierre, FRETAY Stéphane, HARLE Sylvie, MIGRAINE Corinne, RUSSO Ed, SALOU Jean-Pierre

Excusé.e.s : FOUNTAINE Claire,

Invité.e.s : HAVARD Guénolé (Pour le point 3.4), CLERMONT Olivier (pour les points Communication), POISSONIER-LACROIX Matthieu (pour le point 3.10)

Présent.e.s : CATHELINÉAU Jacques (points 5.1, 5.2 et 5.3), DARROU Valérie, GANTER Pierre, MARLIOT Eric, MEUNIER Philippe, SOYEZ Jean-Michel

Excusé.e.s : MEZOU Laurence.

1 Introduction du Président

Information	Le Président introduit la séance en faisant un point sur les différents sujets d'actualité.
--------------------	---

2 Point licences

Information	Le Bureau exécutif de la FFVoile prend connaissance de la délivrance des licences au 06 octobre 2020.
--------------------	---

3 Département Vie Fédérale et Activités Transverses

3.1 Approbation du relevé de décisions du BE du 12/09/20 en GTM du

Décision BE-201010-01	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide à l'unanimité le relevé de décisions du BE du 12/09/20 en GTM.</p> <p>Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 16/10/2020</p>
------------------------------	--

3.2 Résultat du vote électronique du Règlement des Championnats de France Jeunes pour 2021 – Dérogation concernant l'article III.1

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide la dérogation suivante, concernant l'article III.1. 1ère attribution des places y compris la flotte collective et kiteboard du règlement des Championnats de France Jeunes à partir de 2021 :</p> <p>Pour les Championnats de France 2021, l'attribution des places se fera exceptionnellement sur la base de la participation sur la série concernée du Championnat de France de l'année 2019.</p> <p>Cette dérogation sera incluse dans le règlement des Championnats de France Jeunes à partir de 2021.</p> <p>Résultat : POUR à l'unanimité.</p>
--------------------	--

3.3 Communication

3.3.1 Organisation du Marin de l'année – vote de la décennie

Décision BE-201010-02	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide à l'unanimité la soumission d'organiser en 2020, en raison du contexte sanitaire, l'élection du Marin de la décennie à la place du Marin de l'Année 2020 tel que décrit ci-après :</p> <p>Organisation sous forme digitale, sans événementiel, s'articulant de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- La FFVoile sélectionnera 20 noms de Marins qu'elle soumettra à une vingtaine de journalistes,- Suite à cette consultation 10 noms seront retenus et nommés pour le titre de Marin de la décennie,- L'élection du Marin de la décennie fonctionnera à l'identique de l'élection du Marin de l'Année (même règlement) à savoir basé sur la décision d'un jury prenant en compte le résultat du vote du public
------------------------------	---

3.3.2 Organisation du Top Clubs FFVoile

Décision BE-201010-03	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide unanimité le principe du maintien d'un « top club » en 2020 sans cérémonie, qui tiendra compte des conditions très particulières de cette année.</p>
------------------------------	---

	Un groupe de travail (élu du BE/techniciens) a mission de statuer rapidement sur des critères de récompense qui tiennent compte des efforts démontrés par les structures pour relancer et maintenir une activité pendant cette saison difficile.
--	--

3.3.3 Présentation de la nouvelle version du site « Faire de la Voile »

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de la nouvelle version du site « Faire de la Voile ».
--------------------	---

3.3.4 Présentation de la version zéro de l'« Espace Personnel »

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de la version zéro de l'« Espace Personnel ».
--------------------	---

3.3.5 Réunion des Présidents/directeurs de clubs

Décision BE-201010-04	Le Bureau Exécutif de la FFVoile constatant l'impossibilité de tenir des réunions en présentiel jusqu'à la fin de l'année, confirme à l'unanimité le principe d'organisation d'une réunion des présidents de clubs, en visio conférence, dans la période où elle se tient habituellement (le Nautic) sous un format à préciser. Concernant la réunion des responsables de structures, qui se tient également à cette période, la réflexion est en cours pour statuer sur le maintien ou le report d'un temps d'échange, selon des modalités également à préciser.
------------------------------	--

3.4 Partenariat -Décathlon-Tribord

Information	Présentation au Bureau Exécutif de la FFVoile du potentiel que représenterait une relation partenariale avec Décathlon/Tribord ainsi que les valeurs /la stratégie de développement et de services portées par notre partenaire. En présence de Guénolé HAVARD, Directeur Général de Tribord.
--------------------	---

3.5 Pacte fédéral

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de l'avancement de la réflexion stratégique autour du Pacte Fédéral, qui doit se poursuivre dans les prochaines semaines.
--------------------	---

3.6 Budget 2021 (fourchettes des budgets par département)

Décision BE-201010-05	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide à l'unanimité les hypothèses du Budget 2021 pour la version 1.0 prévue le 27/11/2020 et notamment une hausse des produits Partenariat et boutique B2C et un maintien de la boutique B2B (base 2019) et des licences (base 2019 moins 2%) permettant les orientations suivantes pour chaque département : <ul style="list-style-type: none"> • Charges par département (charges de fonds fédé et hors tout fonds MS)
------------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> ○ DVFAT : 3,4M€ des charges pour la somme des sections : salaires (hors CTS), Gestion & maintenance de siège, honoraires, Institutions, Fédérales, Informatique et le service communication hors partenariats. ○ DCP : produits à hauteur de 275K€ et charges fonds fédé de 375K€ ○ DESE : produits à hauteur de 106K€ et charges fonds fédé de 177K€ (y compris le CESE National avec 0,5 centimes * 165K PV et 10K€ pour Marcel Olivier). ● Haut Niveau <ul style="list-style-type: none"> ○ le niveau des subventions CO/CPO 2020 pour le premier exercice du Budget 2021 (hors ENVSN) ○ L'hypothèse des fonds FFVoile dans ce budget sera 150K€.
--	--

3.7 Etat d'avancement du projet CESE 2020 et budget afférent

Information	Le Bureau exécutif de la FFVoile prend connaissance de l'état d'avancement du projet CESE 2020 et le budget afférent.
--------------------	---

3.8 Part des ligues de la FFVoile sur le PVR de 2021

Décision BE-201010-06	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile décide à l'unanimité (reconduction des dispositifs 2020) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de fixer la ristourne aux ligues sur les PVR comme suit : <ul style="list-style-type: none"> * reversement à la ligue de 6,27 € par PVR, pour le nombre de PVR délivrés par la ligue jusqu'à l'objectif fixé * reversement à la ligue de 9,90 € par PVR, pour le nombre de PVR délivrés au-delà de l'objectif fixé - d'attribuer pour 2021 sur les 5,23 € de la part FFVoile, un montant de 0,5 € par PVR délivré (limité à un montant total maximal de 80 000 €), sur une ligne de soutien financier aux structures FFVoile respectant le projet fédéral dans le cadre du programme CESE 2021.
------------------------------	--

3.9 Forfait Normand

3.9.1 Modification du contrat pour l'année 2020 ?

Différé	Différé
----------------	---------

3.9.2 Poursuite de la forfaitisation en 2021 ?

Différé	Différé
----------------	---------

3.10 Choix d'un outil de dématérialisation des notes de frais/tickets restaurant

--	--

Décision BE-201010-07	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide à l'unanimité la mise en place d'un outil de dématérialisation pour les notes de frais qui génèrera non seulement une forte amélioration du service pour les 800 utilisateurs de note de frais par an mais une importante économie du temps des utilisateurs, des assistantes et du service comptable. La FFVoile retient après présentation de l'offre des différents prestataires interrogés la société JENJI pour un coût annuel de 15K€ et un coût de mise en place de 5,5K€. Le BE valide également le principe de la mise en place d'un outil de gestion des tickets restaurant basée sur la solution APETIZ de Natixis Intertitres (filiale de BRED BANQUE POPULAIRE).
------------------------------	---

3.11 Optimisation de la gouvernance : point sur la démarche

Décision BE-201010-08	Le bureau exécutif valide à l'unanimité les évolutions proposées quant au traitement des sujets en CA/BE et à la préparation des CA/BE avec distinction de points faisant l'objet d'une présentation complète et de points ne faisant pas l'objet d'une présentation complémentaire aux documents fournis.
------------------------------	--

3.12 Litige ligue de Bretagne

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé de la situation du dossier contentieux avec la ligue de Bretagne.
--------------------	--

3.13 Conventionnement par une agence marketing de marketing de droits sportifs pour le développement de nos partenariats

Décision BE-201010-09	Le Bureau Exécutif donne à l'unanimité délégation à la Direction Générale pour faire une étude préparatoire à la commercialisation des droits sportifs de la Fédération avec Infront pour autant que l'agence s'engage à commercialiser ces droits une fois l'étude réalisée.
------------------------------	---

4 Département Économique Social et Environnemental

Décision BE-201010-10	Le Bureau Exécutif valide à l'unanimité la demande de mise en place d'une expérimentation sur l'année 2021 pour aller vers une généralisation en 2022 du concept de Stade de Pratique Surveillé : une offre de pratique sécurisée qui d'adresse non seulement aux adhérents à l'année mais aussi aux pratiquants de passage dès la demi-journée avec un affichage et une communication renforcée permettant d'organiser la pratique autour de spots identifiés mobiles ou fixes, fédérer une pratique autour des clubs, augmenter l'accessibilité de chaque pratique et sécuriser les pratiquants.
------------------------------	--

5 Direction Technique Nationale

5.1 Développement territorial : avancement du projet

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé de l'avancement du projet concernant le développement territorial.
--------------------	---

5.2 Acquisition d'équipements « pack nautiques »

Décision BE - 201010-11	<p>Le bureau exécutif de la FFVoile, actant de l'acquisition par la FFVoile d'un premier LudoPark dans le cadre du budget 2019 voté par ses instances décisionnaires et réalisé et de l'intérêt porté à ce nouveau concept, confirme à l'unanimité la décision avec l'acquisition de deux nouveaux équipements de type « LudoPark FFVoile » d'un coût unitaire total (équipements de sécurité compris) de 42 K€, sous réserves expresse de l'accord des co-financeurs (ANS et territoires concernés) et dans les limites budgétaires 2020 et 2021.</p> <p>Les décisions définitives d'engagement seront prises dans le cadre des décisions budgétaires ultérieures.</p>
--------------------------------	---

5.3 Plan bateau et matériel

Décision BE- 201010-12	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide à l'unanimité la décision de financement d'un plan complémentaire au « plan bateau et matériels 2020 », sous réserve expresse de décision favorable de co-financement par l'agence et dans la limite de 20% pour la part de financement fédéral.
-------------------------------	--